

UNE ASSOCIATION POUR VOTRE QUARTIER

Saint-Simon

ENVIRONNEMENT



RÉUNION DE BUREAU du 2 septembre 2019

Madame, Monsieur,

A la suite de la rencontre avec M. Moudenc en juillet, plusieurs dossiers que nous lui avons soumis ont avancé positivement.

En particulier la recherche d'un terrain pour la construction d'un 4^{ème} groupe scolaire et la mise en place d'une instance où nous sont présentés les projets des promoteurs immobiliers en amont du dépôt des permis de construire.

La 1^{ère} réunion de ce type a eu lieu le 30 août et deux projets ont été présentés, l'un de 10 maisons individuelles qui nous a semblé aller dans le bon sens et l'autre concernant une douzaine d'appartements qui ne correspond pas à la forme urbaine que nous souhaitons pour le quartier, c'est à dire la maison individuelle.

Nous ne savons pas encore si nos avis seront suivis par la Mairie et nous vous tiendrons informés de la suite qui sera donnée à cette expérimentation proposée par le Maire.

L'adjointe à l'urbanisme nous a indiqué que les promoteurs qui ont l'habitude de travailler sur Toulouse et St-Simon en particulier, sont maintenant informés que la Mairie sera très attentive aux projets déposés dans le quartier.

Nous vous annonçons une bonne nouvelle au niveau du collège NXP : le permis de construire a été accordé au mois d'août.

Commission de quartier

La commission de quartier a eu lieu le 8 juillet et a connu une forte affluence.

M. Pagnucco a adapté l'ordre du jour au contexte et la réunion a porté essentiellement sur la présentation des engagements du Maire concernant les questions d'écoles, de voirie, d'urbanisme et d'équipements publics.

M. Moudenc semble avoir pris la mesure du mécontentement dans le quartier.

Nous vous renvoyons au courrier du Maire qui a été distribué dans les boîtes aux lettres du quartier fin juillet.

En collaboration avec le Collectif de St-Simon, nous suivrons de près la réalisation effective des engagements pris.



Suivi des engagements de M. Moudenc

Une réunion avec les représentants de la Mairie a eu lieu le 5 septembre. Etaient présents Mme Lalanne de Laubadère (élue en charge de l'éducation), M. Pagnucco, maire de quartier et M. Lavergne, directeur du pôle territorial sud, qui gère entre autres la voirie. Des membres du bureau de St-Simon Environnement et du Collectif de défense de St-Simon représentaient les habitants lors de cette réunion qui avait pour but d'effectuer un suivi des actions entreprises par la Mairie, suite aux engagements pris par M. Moudenc en juillet.

Ce type de réunion aura lieu tous les trimestres.

Terrain pour construire un 4ème groupe scolaire :

Un accord de principe a été trouvé avec les propriétaires d'un grand terrain situé chemin de Canto-Laouzeto.

La promesse de vente devrait être signée bientôt, après approbation lors d'un conseil municipal.

La Mairie y installera une école provisoire pour la rentrée 2020 (car il faut plusieurs années pour mener à bien la construction d'une école définitive).

Le terrain pourrait également recevoir un gymnase dans le futur, mais d'autres options quant à son emplacement sont également possibles.

Piste cyclable Liffard-Eisenhower :

La Mairie est toujours en discussion avec la société propriétaire du terrain.

Elle espère finaliser le dossier pour la fin de l'année, et réaliser les travaux début 2020.

L'évaluation par le service des domaines a été réalisée.

Nous espérons que ce dossier va enfin déboucher sur une réalisation et ainsi éviter que de nombreux cyclistes prennent des risques route de St-Simon.



Terrain situé derrière l'école des Tibaous :

La Mairie envisage d'installer un portail qui permettra d'y accéder depuis l'école, pour offrir plus d'espace récréatif aux élèves.

Une réflexion est menée pour y implanter ensuite une structure modulaire afin de mettre en place un CLAE (Centre de Loisirs Associé à l'Ecole).



Réflexion sur le plan de circulation dans le quartier :

Le premier atelier de concertation sur le thème de la circulation à l'intérieur du quartier aura lieu le 8 octobre. Il réunira des représentants d'associations du quartier, des commerçants et bien entendu les services techniques de la voirie.

Nous sommes tous concernés par ce problème lié à l'histoire du quartier et à l'augmentation du nombre d'habitations.

Ces ateliers ont pour but d'essayer de réfléchir à des aménagements de voirie qui pourraient rendre les déplacements plus fluides tout en améliorant la sécurité des usagers piétons et 2 roues.

Les résultats de ces réflexions seront ensuite présentés en commission de quartier.

Réunion avec les services instructeurs de l'urbanisme :

2 projets nous ont été présentés lors de la réunion du 30 août, comme décrit en 1ère page.

Nous avons abordé également le cas de 2 permis déposés par des promoteurs sans respecter la procédure d'avant-projet mise en place par la Mairie.

Il s'agit tout d'abord d'un permis déposé en août pour la propriété de feu Mme Dulac au **17 rue Réguelongue** qui porte sur 24 logements et des bureaux. Etant donné que ce permis est en cours d'instruction, la Mairie ne peut légalement pas communiquer dessus et nous ne savons donc pas si le projet conserverait ou non cette maison qui est une des plus emblématiques du quartier.

Après le désastre du château de Monlong, il ne sera pas question pour nous de laisser se reproduire une telle destruction du patrimoine commun.

La rue Réguelongue bénéficie depuis le vote du dernier plan d'urbanisme d'une protection particulière et nous espérons vivement qu'elle sera appliquée par la Mairie.

Ensuite, nous avons évoqué un permis déposé en août sur 3 terrains contigus rue Bayes (35,37 et 39). Là encore, la Mairie ne peut pas nous en parler puisque le dossier est à l'instruction.

Mise aux normes de plusieurs chemins de St-Simon (Licard, Canto-L, Loup...) :

Les problèmes de sécurité sur plusieurs chemins sont reconnus par tous. La Mairie va engager des DUP (Déclarations d'Utilité Publiques) qui permettront d'acheter aux riverains des parties de parcelles indispensables à la création de trottoirs, voies et éventuellement pistes cyclables.

Le directeur du pôle territorial a insisté sur la complexité administrative de ce type de dossier qui nécessite plusieurs années pour aboutir, car une enquête publique est nécessaire.

Cela prendra du temps, mais il faut bien démarrer à un moment, car la sécurité des usagers doit être assurée.

Une solution rapide d'aménagement de sécurisation des piétons sera mise en œuvre sur une partie du chemin de Canto-Laouzeto si le projet d'école y voit le jour.



Ouverture des salles de la « Vannerie » aux associations du quartier :

Ce bâtiment situé chemin Neuf possède des salles de danse occupées par la compagnie « La Baraque » et des salles affectées à des graphes.

Jusqu'à présent, le quartier n'a jamais pu bénéficier de ces installations, alors que les équipements collectifs manquent.

Il nous a été annoncé que les associations de danse du quartier pourraient avoir accès à ces locaux, selon des modalités qui restent à définir.



Urbanisme : Réunion Bimby

Build In My Backyard : cet anglicisme un peu barbare décrit ce que nous appelons aussi la densification douce, puisque le principe est de construire dans son jardin, sans détruire la maison d'origine.

Nous avons demandé en 2018 que la Mairie étudie la possibilité de promouvoir ce type de densification à St-Simon, pour éviter le remplacement des maisons individuelles par des immeubles collectifs.

La Métropole a travaillé sur ce sujet et nous avons rencontré l'élue à l'urbanisme, le directeur de l'urbanisme de la Métropole ainsi que deux architectes urbanistes.

Pour eux, cette démarche est plutôt adaptée à des communes semi-rurales où la pression foncière est faible, et il n'est pas envisagé par la Métropole de la développer à St-Simon.

Néanmoins : le directeur de l'urbanisme nous a informés de la volonté de procéder à des ajustements du règlement lors de la prochaine modification du PLUi-H. En particulier, une augmentation du Coefficient d'Espace de Pleine Terre exigé dans chaque projet serait envisageable, ainsi qu'une modulation du Coefficient d'Emprise au Sol.

Nuisances sonores du circuit de moto de Candie

Accès aux circuits vitesse, cross et trial	Mercredi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Jours Fériés Hors Week-end
	13h - 20h	18h - 1h30	14h - 23h30	13h - 20h	13h - 20h

Suite à la dernière réponse de Mme Costes-Dandurand, nous avons appris que l' élu responsable de la gestion du circuit était Jean-Michel LATTES, au titre de sa délégation aux mobilités.

Nous venons donc de lui envoyer un courrier pour demander une fermeture de la piste les vendredis et samedis soirs à 21h pour respecter la tranquillité des habitants du quartier.

Nous lui avons rappelé qu'aucun circuit ne ferme aussi tard en France puisque la majorité termine son activité à 18h et l'un seulement ferme à 19h30. Une autre particularité de Candie est que le règlement ne prévoit aucune limitation de niveau de bruit des motos, alors que la plupart des circuits le limite à 95 dB.

Nous avons transmis à l' élu des exemples de mails qui nous ont été adressés par des habitants dérangés par le bruit des nocturnes.

Domaine Vigouroux à Guilhermy

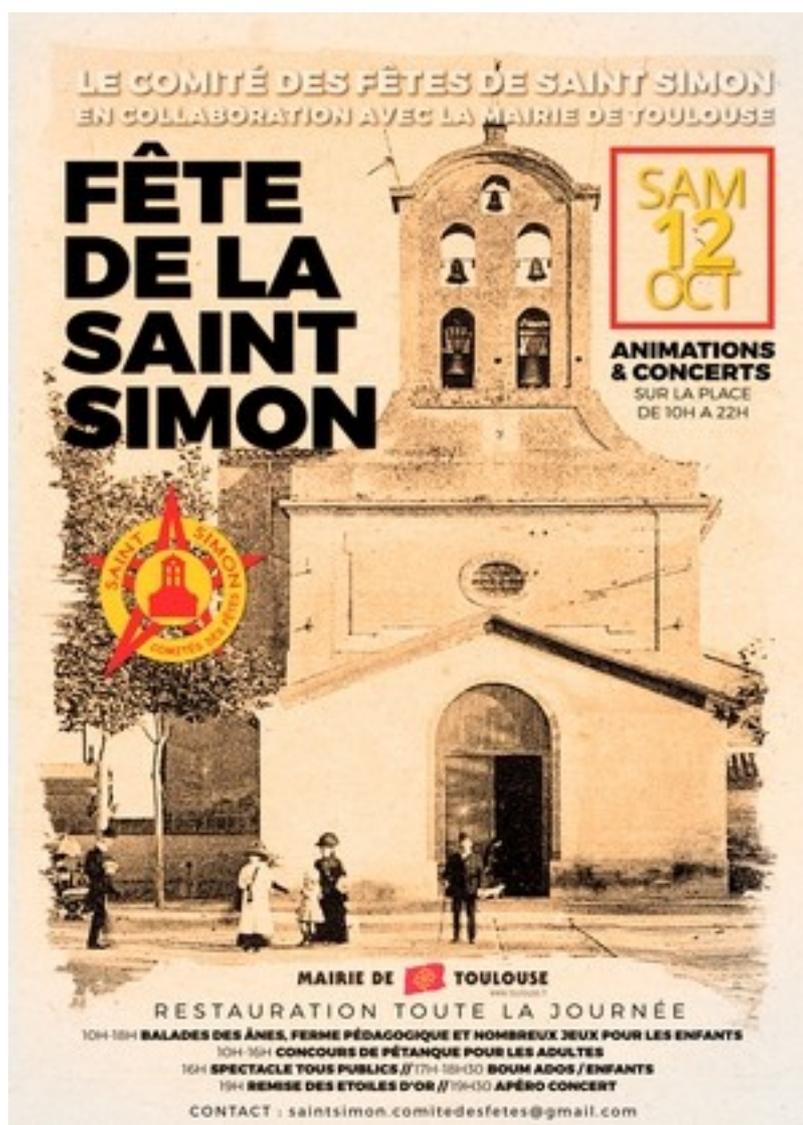
Le domaine Vigouroux, ancien domaine agricole située rue des Réfractaires et Maquisards à Guilhermy propriété de la SA HLM les Chalets, accueille en cette rentrée une école hors éducation nationale, nommée « école vive ».

En attendant la réalisation de travaux sur les bâtiments, une yourte accueillera un vingtaine d'élèves provisoirement.



Fête de St-Simon

La fête du quartier organisée par le Comité des Fêtes aura lieu le samedi 12 octobre :



Installation de boîtes à lire



Les boîtes à lire sont installées sur l'espace public dans différents quartiers de Toulouse. Le principe ? Prenez... Échangez... Partagez !

La Mairie envisage l'installation de « boîtes à lire » dans le quartier qui seront financées par l'enveloppe de quartier.

Leur nombre et leur emplacement ne sont pas encore définis.

OAP Guilhermy

A l'occasion de notre rencontre avec l'adjointe à l'urbanisme et le directeur de l'urbanisme de la Métropole, nous avons demandé que la Métropole reconsidère les options qui ont été prises en 2012 pour l'OAP de Guilhermy.

En particulier nous souhaitons que des discussions aient enfin lieu sur la définition des zones du PLU qui posent problème dans cette partie du quartier.

A notre avis, des erreurs ont été commises lors de la définition des zonages : par exemple une zone où on peut construire des bâtiments de 18 m de haut au contact d'une zone où la hauteur est limitée à 7m, avec pour résultat la situation du projet ci-contre au 46 ch de Guilhermy.



5 étages avec une soixantaine de fenêtres qui plongent sur les maisons voisines ! Comment peut-on encore parler d'intégration du projet et d'urbanisme raisonné lorsqu'il n'y a aucun respect du voisinage ?

Nous demandons l'organisation d'ateliers de concertation pour remettre à plat toute l'OAP Guilhermy, qui couvre le quartier situé entre le ch Licard et l'avenue Eisenhower, afin d'envisager des corrections lors de la prochaine modification du PLUi-H.

Voirie

Chemin Licard : un propriétaire de la voie privée impasse de Guilhermy qui offrait un raccourci vers le rond-point de l'Arc-en-Ciel a décidé de fermer cet accès à la circulation depuis cet été.

Cela devrait limiter la circulation de transit ch Licard, sauf si les automobilistes empruntent l'impasse privée Deloume qui débouche sur S. Signoret, malgré l'opposition des riverains.

PROCHAINES REUNIONS

Bureau à la salle associative de la place de l'église : **lundi 7 octobre 20h30**

NOTA : la période de neutralité obligatoire avant l'élection municipale de mars 2020 entraîne une impossibilité pour les élus de participer à des réunions publiques.

Malgré cela, nous continuons à travailler avec eux et avec les services de la Mairie, seules les réunions publiques étant prohibées.